

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00200

Numéro SIREN : 412 883 209

Nom ou dénomination : A.B. YACHTING

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 2255

Greffes du tribunal de commerce de NARBONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/06/2019

Numéro de dépôt : 2019/2255

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale mixte
Démission de directeur général
Changement de président
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : A.B. YACHTING

Forme juridique :

N° SIREN : 412 883 209

N° gestion : 1997 B 00200



A.B. YACHTING
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
CAPITAL : 38.250 €
SIEGE SOCIAL :
60 Quai du Pla de l'Entrée
Port Technique de Port Leucate

LEUCATE

80 03

RCS NARBONNE : 412 883 209
SIRET : 412 883 209 00022

80 03

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DU 24 MAI 2019**

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le VINGT QUATRE MAI à 09 heures 45, les associés de la société se sont réunis au siège social de la SELARL DARIO VERGELLY à PERPIGNAN (66100) 80 Rue James Watt, en Assemblée Générale Mixte.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry BAL, Président.

Monsieur Patrick GALERY est désigné comme Secrétaire.

Il a été dressé une feuille de présence que les associés ont émarginée lors de leur entrée en séance.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Il déclare en outre que le cabinet AUDITEURS STEPHANOIS, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- La feuille de présence.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.
- un exemplaire des statuts de la société.

Monsieur le Président précise tout d'abord que certain de la présence de ses coassociés et excipant des dispositions légales et statutaires, il n'a pas jugé utile de les convoquer par voie de lettre recommandée mais que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

P.L. B

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

I.- DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Démission de Monsieur Nicolas BLARIAUX de ses fonctions de Président et nomination de Monsieur Thierry BAL en remplacement,
- Démission de Monsieur Thierry BAL de ses fonctions de Directeur Général sans remplacement,

II.- DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Agrément d'une cession d'actions.
- Pouvoirs pour les dépôts et formalités.

Le Président expose tout d'abord que suite à la cession des DEUX CENT CINQUANTE (250) actions de Monsieur Nicolas BLARIAUX intervenue ce jour, il conviendrait de prendre acte de sa démission en qualité de Président de la société.

Le Président expose ensuite que Monsieur Patrick GALERY envisage de céder la totalité des DEUX CENT CINQUANTE (250) actions qu'il détient dans le capital social de la société au profit de la société « BAL HOLDING », société à responsabilité limitée au capital de 1.500 € dont le siège social est à SAINT-HIPPOLYTE (66510), 7 Rue du Narbonenc, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 750 071 607.

Il indique ensuite qu'il conviendrait d'agréer ladite cession qui interviendrait sous des charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Un échange de vues intervient alors, puis personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

I.- DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Nicolas BLARIAUX de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la société, Monsieur Thierry BAL demeurant à SAINT-HIPPOLYTE (66540), 7 Rue du Narbonenc.

Monsieur Thierry BAL déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité lui interdisant de les exercer.

ML

TB

Monsieur Thierry BAL exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Thierry BAL de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du projet de cession de la totalité des DEUX CENT CINQUANTE (250) actions appartenant à Monsieur Patrick GALERY au profit la société « BAL HOLDING » visée dans l'exposé qui précède, décide d'agréer ladite cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Monsieur Thierry BAL « Bon pour acceptation des fonctions de Président » <i>Bon pour acceptation des fonctions de Président</i>	Monsieur Patrick GALERY 
--	---

